

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE**

AMS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire demandé par la société TSE pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Anneville-Ambourville.

Anneville-Ambourville

Le préfet de la Seine-Maritime informe le public qu'une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Anneville-Ambourville se déroulera à la mairie d'Anneville-Ambourville du lundi 12 décembre 2022 (ouverture à 14h) au vendredi 13 janvier 2023 inclus (clôture à 17h), soit pendant 33 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à l'issue de l'enquête est le préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie d'Anneville-Ambourville.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour l'enquête publique relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Anneville-Ambourville » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie d'Anneville-Ambourville.
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie d'Anneville-Ambourville.

Monsieur José LACHERAY, consultant sécurité hygiène et environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie d'Anneville-Ambourville, aux jours et heures suivants :

Lundi 12/12/2022 de 14h à 17h
Mardi 20/12/2022 de 9h à 12h
Jeudi 29/12/2022 de 9h à 12h
Samedi 7/01/2023 de 9h à 12h
Vendredi 13/01/2023 de 14h à 17h

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la société TSE – Madame Améboé ASSOGBAVI/ chargée d'autorisations en téléphonant au 04 84 79 02 95.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.